

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Herausgeber: [s.n.]
Band: 10 (2003)
Heft: 3

Artikel: Les tremblements de terre en France aux 17e et 18e siècles : une histoire sociale du risque
Autor: Quenet, Gregory
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-25076>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES TREMBLEMENTS DE TERRE EN FRANCE AUX 17^E ET 18^E SIECLES

UNE HISTOIRE SOCIALE DU RISQUE

GREGORY QUENET

INTRODUCTION

La catastrophe naturelle a rarement été un objet d'étude à part entière pour les historien/ne/s, plutôt un carrefour historiographique où se sont croisées la fascination pour ce type d'événement, la démographie historique et l'histoire de la peur.¹ Les récentes publications et ce numéro de la revue *traverse* témoignent du renouvellement des méthodes et de l'essor d'un nouveau champ de recherche.² Je voudrais présenter ici quelques résultats d'un travail de thèse sur *Les tremblements de terre en France aux XVIIe et XVIIIe siècles*.³ Cet aléa permet d'examiner les deux clés proposées par les historiens pour comprendre l'histoire des catastrophes naturelles à l'époque moderne. D'une part, la laïcisation progressive des perceptions se traduirait par le passage des fléaux, témoins de la colère de Dieu, à des phénomènes physiques, mesurables, prévisibles, expliqués par des causalités matérielles. D'autre part, la mise en place d'un appareil étatique à l'emprise croissante sur le royaume s'accompagnerait du projet de maîtriser la nature et de se délivrer de ses atteintes.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE, ENTRE PASSE ET PRESENT

Ces phénomènes sont assez bien connus en France, grâce à un programme collectif lancé au début des années 1970 par le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), Electricité de France (EDF) et le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM). La sécurité des centrales nucléaires nécessitait une connaissance fine des événements du passé, sans commune mesure avec les inexactitudes et les erreurs contenues dans les catalogues existants.⁴ Dans un pays de sismicité modérée comme la France, la récurrence des secousses est irrégulière et longue, en moyenne supérieure à cinq siècles. La sismicité historique apporte donc un complément indispensable aux données de la sismicité instrumentale, limitée aux 40 dernières années. La base *SisFRANCE* (*ex-SIRÈNE*), qui regroupe ces résultats, contient aujourd'hui 5 283 vrais tremblements de

terre pour les dix derniers siècles, décrits par 85'000 points d'observation et près de 9000 références bibliographiques.⁵

Ces références ont servi de point de départ à mon travail. Elles n'avaient jamais été exploitées pour une étude historique et n'étaient pas encore publiques. En échange de cet accès, l'Institut de Radio-Protection et de Sécurité Nucléaire (IRSN, ex-IPSN) m'a demandé d'effectuer des enquêtes sur des séismes mal connus. Le travail pluridisciplinaire avec les sismologues s'est vite avéré déterminant, m'obligeant à aborder la catastrophe naturelle par ses deux versants, celui des phénomènes physiques et celui des sociétés. Autrement dit, à passer sans cesse d'une définition à une autre de l'événement et de la vulnérabilité, inscrite chacune dans un système différent, d'un côté celui des spécialistes du risque sismique, de l'autre celui des sciences sociales, et cela sans les opposer. La pratique des études de cas m'a aussi conduit à manipuler les échelles d'analyse pour articuler la gestion de la catastrophe sur le terrain avec le discours normatif et théorique tenu par les lettrés et les institutions religieuses et politiques. Le rapport entre ces deux niveaux se modifie avec le temps et s'avère complexe car les représentations littéraires ou religieuses n'ont pas nécessairement de rapport avec le risque réel et vécu. Enfin, cette participation à la fabrique de l'expertise m'a aidé à prendre conscience de la manière dont des acteurs multiples, inscrits dans des champs différents, contribuent à construire un objet, que nous appelons risque.

Pour autant, les données de SisFRANCE n'étaient pas utilisables directement. Elaborée pour se prémunir aujourd'hui contre le risque sismique, cette base ne remplissait pas toutes les exigences de la science historique et ne répondait pas au questionnaire de l'historien. Les documents n'étaient pas tous des originaux et n'étaient jamais inscrits dans leur contexte culturel et social. Il fallait aussi rechercher certaines sources non prises en compte, c'est-à-dire les textes théoriques (religieux, scientifiques), les mises en scène littéraires et politiques, les discussions sur les séismes étrangers. Pour les 17^e et 18^e siècles, mon corpus porte sur 751 tremblements de terre et il réunit 560 sources manuscrites et près de 300 sources imprimées.

Dans l'histoire sismique française, les 17^e et 18^e siècles présentent-ils une activité particulièrement intense? Par rapport aux siècles antérieurs, le nombre de séismes recensés supérieurs à V sur l'échelle M. S. K. augmente, ce qui reflète sans doute plus les aléas de la recherche que la réalité physique elle-même. En revanche, cette période compte, pour plusieurs régions, le séisme le plus violent connu dans l'histoire. C'est le cas pour les Pyrénées (le 21 juin 1660), pour le Bordelais (le 10 août 1759), pour la Vendée (le 25 janvier 1799), pour le Poitou (le 6 octobre 1711), pour la Basse-Normandie (le 30 décembre 1775), les Vosges (le 12 mai 1682), l'Oise (le 30 avril 1756)

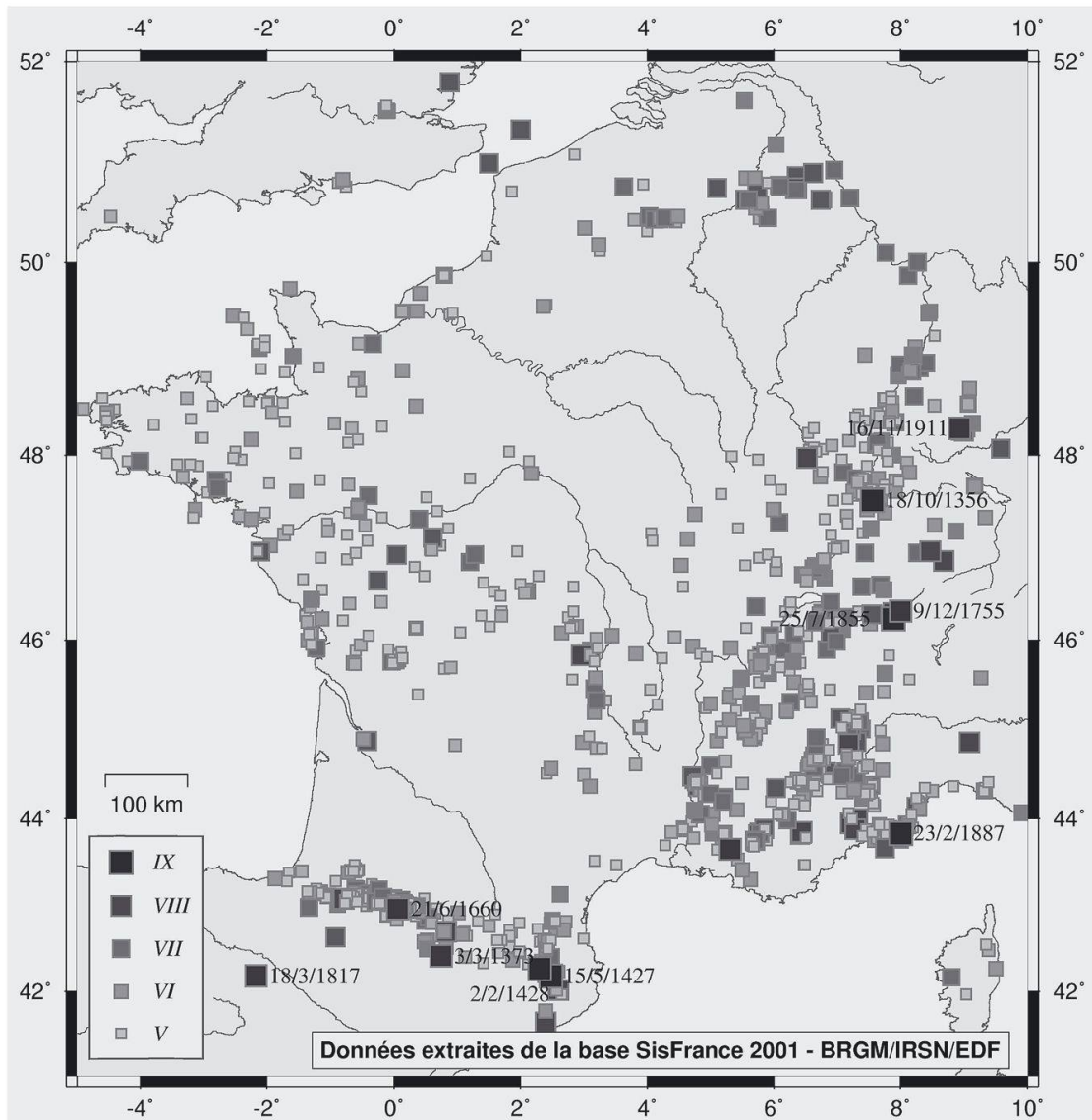


Fig. 1: Les tremblements de terre depuis l'an mil.

et peut-être la Moyenne Durance (le 14 août 1708). Cette liste montre la complexité de la géographie sismique en France car plusieurs régions ne présentent aucun événement comparable sur 1000 ans d'histoire (le Bordelais, les Vosges, l'Oise, la Basse-Normandie). Chacun de ces événements a causé des dégâts matériels importants, même si le nombre de morts est très faible, avec une vingtaine de cas connus sur deux siècles. Généralement, l'aire des forts dommages est limitée, les foyers étant peu profonds en France. Parmi les 27 séismes majeurs survenus entre 1600 et 1800, celui du 21 juin 1660 dans les Pyrénées est le plus violent: ses effets s'étendent sur près de 400 km, il affecte de manière notable (degré VII sur l'échelle MSK) environ 350 km et approche une intensité de IX à l'épicentre, près de Bagnères.

LA NAISSANCE D'UN RISQUE

Quelle connaissance les hommes de l'époque moderne pouvaient-ils avoir de phénomènes aussi irréguliers et complexes? Au 17^e siècle, les tremblements de terre du royaume sont quasiment ignorés tandis que, dans la deuxième moitié du 18^e siècle, ils suscitent des centaines de récits, des débats savants et académiques, des dizaines d'articles dans les périodiques, des cartes et des catalogues. Aujourd'hui encore, la reconstitution des tremblements de terre du passé reflète cet engouement car le nombre de secousses reconstituées dans SisFrance augmente fortement à partir des années 1750. Pour comprendre cette trajectoire, plusieurs lieux d'observations ont été retenus, de manière à refléter des champs différents.

L'Académie Royale des Sciences de Paris est la principale institution scientifique du royaume et dispose d'une collection quasi complète de procès-verbaux manuscrits entre 1666 et 1789.⁶ Cette source révèle que l'assemblée a consacré 198 interventions aux séismes, au cours de 136 séances, contre seulement 18 aux inondations et 3 aux incendies. Le tournant se situe au milieu des années 1740 car la période antérieure ne réunit que 13,5 pour cent des mentions. Cette montée en puissance coïncide avec un basculement géographique des références, consacrées pour 60 pour cent d'entre elles aux secousses du royaume après cette date, contre moins d'un tiers avant. Plusieurs facteurs interviennent, comme le doublement du nombre de correspondants de l'Académie, l'accélération des transports et de la circulation de l'information ou encore le projet utilitaire qui anime les académiciens. En tout cas, une dynamique se met en place très nettement et les savants découvrent les tremblements de terre du royaume. Ces phénomènes sont plus nombreux qu'ils ne l'imaginaient, et originaux par rapport aux zones sismiques connues. A partir de là, les secousses bénéficient d'une attention nouvelle et les informations se multiplient.

Les écritures des curés écrivains dans les registres paroissiaux montrent la constitution d'une mémoire locale de la catastrophe: le bon prêtre est attentif aux événements survenus dans sa paroisse et sensible aux nouvelles valeurs d'utilité sociale, aux malheurs des peuples. La presse, notamment la *Gazette de France* et les *Affiches provinciales*, témoigne d'un intérêt grandissant pour les tremblements de terre après 1750, informant de mieux en mieux des lecteurs de plus en plus nombreux. Cette évolution fait d'ailleurs naître un nouveau débat sur les récits de catastrophes, conçus comme une sphère dégradée de l'actualité, propice aux superstitions. Enfin, la base littéraire FRANTEXT montre l'existence d'un imaginaire tellurique qui se renouvelle avec le fameux tremblement de terre de Lisbonne du 1^{er} novembre 1755, mais qui était déjà

Ces différentes sources montrent que, en France, l'intérêt pour les tremblements de terre débute avant le désastre de Lisbonne du 1er novembre 1755, qui accélère une évolution déjà engagée. Cette curiosité intense renouvelle les connaissances et fonde une nouvelle tradition sismologique, remplaçant celle issue de l'Antiquité et de la Renaissance. Dans la deuxième moitié du 18e siècle, les événements commentés proviennent désormais des périodiques, plus encore des publications de l'Académie des Sciences et de la Royal Society. Cette amplification donne aux contemporains le sentiment que les secousses se multiplient, alimentant l'imaginaire de la destruction des sociétés par les calamités. «Jamais les secousses de tremblement de terre ne furent ni si étendues ni si fréquentes, que depuis quelques années» affirme Jean-Baptiste Robinet.⁷ Les séismes contribuent donc à faire naître la sensibilité des Lumières à l'égard des catastrophes, au moment où le poids réel des malheurs des temps diminue. L'intérêt pour les volcans est, quant à lui, distinct et plus tardif. 57 interventions sont consacrées à ce sujet à l'Académie des Sciences de Paris; elles sont pour 58 pour cent d'entre elles postérieures à 1765, alors que la même période ne totalise que 18 pour cent des mentions sismiques. Et les débats scientifiques ne portent pas sur les mêmes points, même si le lien entre les deux phénomènes est connu, au moins de manière empirique.

Ces évolutions quantitatives révèlent un processus plus profond, à savoir la constitution d'un nouvel objet. Au 17e siècle, les «tremblements de la terre» désignent des séismes, mais aussi des glissements de terrain, des ouragans; à la fin du 18e siècle, ces erreurs ne sont plus de mise. Les savants ont joué un rôle déterminant car, devant ces secousses modérées et limitées dans l'espace, ils ont inventé un nouveau regard. Les observateurs doivent relever l'heure exacte, la durée, l'orientation, les effets sur les hommes et les objets, et éventuellement des indications complémentaires (la température, la pression atmosphérique, les coïncidences diverses). Ce protocole d'observation se diffuse largement, parmi les correspondants de la République des lettres, mais aussi les lecteurs des périodiques, le public éclairé. Les livres de raison reflètent ces modifications. En 1728, l'abbé Aubert pouvait écrire dans le *Journal de Trévoux*: «Nous venons d'apprendre qu'un tremblement de terre s'est fait sentir à Saint Domingue & aux autres Isles de l'Amérique, & quoiqu'on n'en sçache pas encore le détail, il paroît certain que le ravage y a été très considérable. Il est vrai que nous n'avons rien de semblable à craindre dans notre France. Les tremblemens de terre ne s'y font sentir que pour nous avertir, ce semble, avec plus de promptitude des malheurs & des désastres qu'éprouvent les autres Païs.»⁸

Quelques décennies plus tard, le ton est totalement différent, par exemple lorsque se produit en Bourgogne, le 6 juillet 1783, une secousse modérée: «L'an

mil sept cent quatre vingt trois le six juillet une secousse de tremblement de terre s'est fait sentir pendant l'espace de deux secondes à dix heures précises du matin on disoit la messe de paroisse à st Pierre. l'abbé Monrot débitoit son prône faisoit le tableau du désastre de la Calabre descendit de la chaire cherchant en tremblant a se sauver du péril dont on étoit menacé, à peine les portes suffisoient sous le passage des fidèles qui cherchaient hors de l'église, à peine resta-t-il quelques paroissiens qui à l'invitation de Mr Virely curé assistèrent au restant de la messe plus par crainte je présume que par dévotion. Cela causa un trouble inexprimable et il le fut d'autant mieux qu'on attribua ce mouvement à des brouillards secs et sulphureux, qui durant dix neuf jours sans interruption on couvert la surface de la terre et obscurci l'atmosphère et sans une goutte de rosée, chose extraordinaire. Ces brouillards ont continué encore longtemps on craignoit qu'à l'époque de dix neuf autres jours on auroit un autre tremblement de terre et plus violent.»⁹

La constitution et la diffusion d'un regard propre à la science ont été déterminants mais pas suffisants. La circulation accrue de l'information, l'émergence de nouvelles préoccupations, l'ouverture des sociétés coïncident avec la laïcisation du regard sur la nature. L'Edit de 1695 sur la réparation des églises et presbytères initie la codification juridique de la catastrophe.¹⁰ Pour la première fois, se trouve définie la responsabilité des différentes parties, c'est-à-dire les gros décimateurs, les paroissiens et le curé. Ce dernier est chargé de l'entretien courant tandis que les réparations exceptionnelles incombent aux deux autres. Cette loi se traduit presque immédiatement par de multiples procès suite aux catastrophes naturelles, pour définir la cause exacte des dommages matériels.¹¹ Ces controverses sur la responsabilité se développent sans qu'apparaisse pour autant une théorie générale de la responsabilité. Elles coïncident avec la multiplication des discours sur les catastrophes et la prise de parole des communautés.

Ces éléments permettent de parler de la naissance d'un risque car un nouvel objet «tremblement de terre» apparaît dans plusieurs domaines, porté par une amplification sociale du risque. Cependant, ce processus n'aboutit pas, ne se traduit pas dans une politique face à la nature, et il n'est pas possible de parler d'un risque sismique avant l'époque contemporaine. Cette codification ne résulte pas, non plus, d'un mouvement linéaire et homogène. Parler d'une multiplicité d'acteurs qui contribuent, pour des raisons différentes, à objectiver ces phénomènes naturels serait plus juste. Ce constat permet de jeter un regard nouveau sur le statut des tremblements de terre dans la France d'Ancien Régime.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE DANS LA FRANCE D'ANCIEN REGIME, 1600–1740

La période qui précède les années 1740 correspond à un moment où le risque sismique n'était pas encore objet de politique ni d'expertise. Il s'agit donc d'étudier la prise en charge de ces phénomènes par la société de l'époque moderne, encore profondément marquée par les références religieuses. Sur deux siècles, la spécificité de l'aléa sismique apparaît nettement par rapport aux autres catastrophes. Sous le règne de Louis XIV se produisent quatre séismes majeurs à l'échelle de la France, le 21 juin 1660 dans les Pyrénées, le 12 mai 1682 dans les Vosges, le 14 août 1708 en Haute-Provence et le 6 octobre 1711 dans le Poitou. Il faut ajouter deux séismes italiens qui ont eu un fort retentissement en France, ceux du 11 janvier 1693 en Sicile et du 14 janvier 1703 dans les Apennins. Les conséquences des séismes sont légères par rapport aux grands fléaux qui ponctuent l'Ancien Régime, mais ils touchent de nombreuses régions et sont capables de causer des destructions matérielles considérables à l'échelle des communautés, comme le prouvent les événements de 1708 dans la région de Manosque, une des principales villes de la Moyenne Durance, dans l'arrière-pays provençal.

A l'époque moderne, les catastrophes sont gérées à l'échelle locale par les communautés, comme le montre l'histoire des mesures contre la peste. L'étude du cas de Manosque permet donc de comprendre l'attitude des populations face aux catastrophes, une fois surmontées les difficultés de reconstitution.¹² Grâce à un rapport de visite portant sur la presque totalité des bâtiments de la ville, l'ampleur des dégâts causés par la secousse principale du 14 août et ses répliques est bien connue.¹³ Au total, 20,5 pour cent des constructions de Manosque ont subi des dégâts importants et 27 pour cent très importants. L'analyse pointue des sources révèle l'amplification sociale du risque à l'œuvre à Manosque: la ville est omniprésente dans les sources, éclipsant les autres communautés qui ne construisent pas de discours sur la catastrophe. Les sources ne sont donc pas un reflet de l'événement mais le produit d'une situation de communication, variable selon l'identité et la cohésion du groupe touché, le contexte historique et social, la densité et la nature des implantations humaines.¹⁴

Les stratégies déployées par la ville de Manosque, les mesures décidées infirment les préjugés sur les populations soumises aux malheurs des temps. Le séisme de 1708 en Provence et celui de 1682 dans les Vosges révèlent un Etat lointain qui n'intervient ni lors des secours d'urgence ni lors de la reconstruction des lieux touchés. Le conseil de ville de Manosque ordonne lui-même des députations aux différentes autorités régionales pour appuyer leurs demandes de secours auprès du roi. Ces efforts n'aboutissent qu'à un délai supplémentaire ■ 93

pour le paiement de la capitation et à l'exemption du logement des troupes dans les mois qui suivent la catastrophe.¹⁵ Les communautés gèrent elles-mêmes les risques naturels et disposent de cultures du risque longtemps sous-évaluées. Si l'Etat financier l'emporte sur l'Etat protecteur, la monarchie est de plus en plus un interlocuteur obligé après les catastrophes naturelles.

La première moitié du 17^e siècle est marquée par les héritages du siècle précédent. Les tremblements de terre présentent une valeur archétypale et polysémique par leur aptitude à ébranler l'espace social et à échapper aux cadres de protection psychologique et matérielle. Les secousses semblent d'autant plus rares et extraordinaires qu'elles ne sont pas abordées en terme d'intensité mais par leur capacité à signifier. La perception des événements français se nourrit donc, sans contradiction, de l'imaginaire des phénomènes prodigieux rapportés dans les textes religieux et depuis les espaces lointains. Ce tableau général n'interdit pas plusieurs niveaux de connaissance et d'appréhension: à côté des croyances populaires, les élites bénéficient d'une culture livresque sur les tremblements de terre, tirée des auteurs de l'Antiquité et du 16^e siècle; la monarchie française et ses adversaires continuent à accorder une signification politique à ce type d'événements, dont il faut contrôler ou utiliser l'exploitation. Sous Louis XIII, plusieurs libelles pro-monarchiques utilisent des secousses pour discréditer le camp protestant.¹⁶

La période 1660–1740 révèle des évolutions originales dans la manière d'appréhender et d'interpréter les séismes. On ne peut parler ni d'une sécularisation du phénomène ni d'un regard sur l'environnement, plutôt d'une mise à distance et d'une mise en spectacle de la catastrophe déclinée sous différentes formes. Sous Louis XIV et à partir de la catastrophe pyrénéenne qui coïncide avec son mariage, la signification politique des séismes est neutralisée par la représentation artistique et littéraire: dans la poésie, le théâtre ou l'opéra, l'ébranlement tellurique devient un signe positif, un attribut du souverain. De son côté, l'Eglise accorde une place nouvelle à l'utilisation pédagogique de la catastrophe. En effet celle-ci présente l'utopie d'une société chrétienne raffermie dans sa foi, et fait apparaître les mécanismes de l'univers régi par le Grand Horloger. Bien sûr, ces nouveautés ne font pas l'objet d'une diffusion massive; pour la majorité des ruraux, l'environnement reste hostile, la protection divine demeure essentielle. Cependant, cette distanciation touche aussi certains hommes ordinaires qui témoignent de la volonté de classer les signes, de les ordonner et de les mettre en récit. Cette appropriation des événements extraordinaires, sans rupture avec la lecture religieuse des phénomènes a sans doute joué un rôle décisif pour amorcer les changements postérieurs.¹⁷

LES LUMIERES ET LA CATASTROPHE

La dernière phase, des années 1740 à la fin du 18^e siècle, est dominée par les relations entre les Lumières et la catastrophe. Le retentissement du tremblement de terre de Lisbonne s'impose immédiatement car cet événement monstre a impressionné les consciences européennes et donné lieu à un débat philosophico-théologique intense sur le mal. L'intervention de Voltaire, avec le *Poème sur le désastre de Lisbonne*, a reformulé les questions sans les clore pour autant, ni modifier la position des orthodoxies chrétiennes.¹⁸ La réalité du tremblement de terre de Lisbonne est très différente du tableau dressé par l'histoire des idées: les contemporains ont été autant frappés par l'étendue européenne des secousses et leur simultanéité que par la destruction de la capitale lusitanienne. Le débat physique sur la diffusion de ces phénomènes a eu un retentissement équivalent à celui du débat philosophique. Il représente les deux tiers des articles sur les séismes publiés dans le *Mercure de France*, le tiers pour le *Journal de Trévoux*, la moitié pour le *Journal des Savants*, plus de la moitié pour le *Journal encyclopédique*, le reste regroupant textes littéraires, philosophiques et religieux. Ce n'est pas un hasard si le mémoire écrit par Kant en 1756 est consacré aux théories sismiques plutôt qu'à la Providence.¹⁹

À l'échelle de la société, les interrogations sur le phénomène physique ont suscité plus d'échos que le débat sur l'optimisme, réservé à une élite cultivée. Le débat sur la diffusion des secousses est une des premières controverses scientifiques largement diffusées au 18^e siècle, faisant l'objet du concours de l'Académie de Rouen en 1756.²⁰ Les gens ordinaires ne sont pas étrangers à ces interrogations car nombre d'entre eux adaptent leurs pratiques à des phénomènes naturels qui suscitent étonnement et curiosité, coïncidant avec la modification des rapports au temps et à l'espace grâce à la mobilité plus grande des hommes et à la diffusion de la mesure. Voici le genre de notations que l'on trouve désormais dans des journaux privés: «Le mercredi de la septuagésime à 7 h 35 min du matin l'on a ressenti à Abbeville une secousse de tremblement de terre qui n'a duré qu'environ une seconde. La sensation en était horizontale du nord au sud et formait une espèce de balancement successif de droite à gauche de 4 à 5 allées et venues sans aucune secousse perpendiculaire ni précipitée ce qui n'a Dieu merci causé aucun dommage et donc peu de personnes s'en sont aperçues. Je l'avais bien senti mais je n'en ai parlé que quelques jours après quand quelques autres personnes m'ont dit qu'ils avaient senti la même chose à la même heure et qu'il y avait nouvelle de Paris qu'il s'était fait sentir à Paris dans le même temps. Ce tremblement de terre est une suite de ceux qui ont détruit la ville de Lisbonne le 1^{er} novembre dernier et successivement plusieurs villes depuis dans les différentes parties du monde dont les gazettes sont remplies depuis le

temps. Voyez au sujet de celui d'aujourd'hui ce qui est dit dans la feuille du *Courrier d'Avignon* du 12 mars 1756 à l'article de Liège où ce tremblement s'est fait sentir davantage et il paraît par les différentes nouvelles reçues de beaucoup d'endroits qu'il s'est fait sentir presque partout.»²¹

Cependant, la catastrophe n'est plus un moment d'unanimité et devient l'occasion d'une différenciation sociale croissante. L'approche moralisatrice et le regard de l'expert convergent pour dresser le tableau d'un peuple ignorant et craintif, voire responsable de l'aggravation des dommages. Cette tension nouvelle ne doit pas faire oublier que les individus et les communautés s'approprient ces stéréotypes et les utilisent, quand ils ne se présentent pas eux-mêmes comme des victimes.²²

En définitive, la catastrophe et les tremblements de terre en particulier sont au cœur des Lumières, permettant de parler de politiques de la catastrophe. Chacun à leur tour, Rousseau, Condorcet et Ange Goudar essayent de penser autrement le mal physique dont le sens n'est plus évident, maintenant qu'il est devenu un scandale intellectuel et social, qu'il est privé de ses fondements religieux.²³ Ces efforts pour aborder toutes les dimensions du mal, réduire la tension entre sa présence inéluctable et les promesses de bonheur agitent les contemporains qui proposent des technologies nouvelles: les para-tremblements de terre de l'abbé Bertholon sont amplement discutés en France et en Italie, y compris pour leurs implications politiques.²⁴ Les nouvelles valeurs des Lumières sont mobilisées lors des séismes du Tricastin dans les années 1770 car la catastrophe met en jeu le malheur, la sensibilité, la sociabilité et la bienfaisance. Ces discussions révèlent aussi des Lumières fragiles, l'inquiétude des hommes délivrés de l'ordre préétabli de la transcendance. Le sentiment d'une vulnérabilité croissante face aux aléas naturels est omniprésent et rejoint les interrogations sur le luxe et les transformations matérielles, révélant la modification du degré de risque accepté par les contemporains. De toute évidence, la France possède l'antériorité de la passion tellurique, avant le retentissement du désastre de 1783 en Calabre.

CONCLUSIONS

Les tremblements de terre de l'époque moderne montrent que chaque risque possède sa propre histoire, qui est loin de suivre les étapes d'une confrontation globale entre l'homme et la nature. Différents registres s'articulent sans se superposer, les attitudes varient selon l'échelle d'observation retenue, l'hétérogénéité des perceptions l'emporte sur l'unanimité des mentalités. Les oppositions communément admises doivent être relativisées, en particulier entre

le savant et le populaire, le religieux et le laïc, la raison et les superstitions. L'Église elle-même est loin d'avoir une approche homogène, sans compter qu'une interprétation religieuse de la catastrophe s'accommode très bien, sur le terrain, avec la volonté de se protéger contre les atteintes de la nature. La catégorie de catastrophe naturelle apparaît très réductrice et ne saurait être que le résultat de l'enquête, pas son point de départ: l'histoire sociale du risque vise justement à comprendre comment se constitue l'ensemble des codes qui régissent notre rapport au réel. L'événement naturel existe, mais il n'est jamais saisi directement.

Le deuxième enjeu d'une telle étude consiste à replacer les catastrophes au cœur du fonctionnement des sociétés. Le nombre de sources disponibles sur les seuls séismes montre la richesse de ce type de sujet, mais il ne faut pas s'en tenir à un argument quantitatif. Les catastrophes naturelles représentent une face cachée de l'histoire moderne, éclairant des enjeux plus vastes. Quelles sont par exemple les situations de crises capables d'ébranler les fondements symboliques du pouvoir? En d'autres termes, le dérèglement de la nature, certaines catastrophes naturelles obligent-ils la monarchie à réagir, sous peine de perdre une partie de sa légitimité? De nos jours, par comparaison, les catastrophes figurent parmi les situations qui semblent appeler le plein exercice du pouvoir et constituent donc une mise à l'épreuve de celui-ci. Par ailleurs, les modernistes ont contribué à renouveler la vision classique du pouvoir en France, en montrant l'importance du gouvernement local et les faux-semblants de la vision d'un Etat centralisateur au pouvoir croissant. Les catastrophes appartiennent à ce chapitre des relations entre l'échelon central et le pouvoir local car les communautés jouent un rôle essentiel pour gérer les dégâts et codifier cet objet de gouvernement. Les relations avec la nature constituent un élément important des cultures populaires, mais demeurent encore très mal connues. Ces populations sont-elles vraiment impuissantes et fatalistes? Dans certains cas, des cultures du risque ont pu exister, même si peu de sources en parlent explicitement. Enfin, la constitution des savoirs sur la nature n'est pas indifférente aux risques: l'intérêt pour ces phénomènes obéit à l'évolution des préoccupations sociales et donne lieu à de nombreux échanges à l'échelle de l'Europe.

Notes

- 1 Serge Briffaud, «Vers une nouvelle histoire des catastrophes», *Sources. Travaux historiques* 33 (1993), 3–5; Jacques Berlioz, Grégory Quenet, «Les catastrophes: définition, documentation», in René Favier, Anne-Marie Granet-Abisset (éd.), *Histoire et mémoire des risques naturels*, Grenoble 2000, 19–38.

- 2 René Favier (dir.), *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, Actes du 2nd colloque international sur l'histoire des risques, Grenoble, mars 2001, Grenoble 2002; Christian Pfister, *Le jour d'après. Surmonter les catastrophes naturelles: le cas de la Suisse entre 1500 et 2000*, Bern 2002.
- 3 Grégory Quenet, *Les tremblements de terre en France xvii^e-xviii^e siècles. Une histoire sociale du risque*, Thèse, Université Paris I 2001.
- 4 Jean Vogt (dir.), *Les tremblements de terre en France*, Orléans 1979.
- 5 <http://www.sisfrance.net>
- 6 Académie Royale des Sciences, Registre des Procès-verbaux des séances (1666–1789), 107 vol.
- 7 Jean-Baptiste Robinet, *De la nature*, Amsterdam 1761, 64.
- 8 «Sur les tremblemens de Terre par le Père Aubert de la Compagnie de Jésus», *Journal de Trévoux*, juin 1728, 1056–1081.
- 9 Archives Privées, Société archéologique de Beaune, Journal de Clemencet, tailleur de pierre.
- 10 «Edit portant règlement pour la juridiction ecclésiastique (1695)», in Isambert, *Recueil général des lois françaises depuis l'an 240 jusqu'à la révolution de 1789*, Paris 1833, XX, 243–257.
- 11 Archives municipales de Manosque, Ga 20, Procès avec le chapitre de Forcalquier au sujet de la réparation de l'église Saint-Sauveur (1731). Archives nationales, H1 1437: Mémoires sur la réparation des églises et presbytères.
- 12 Quenet (voir note 3), 185–214; Grégory Quenet, «Les apports de la critique historique à l'étude des séismes anciens», in Rémi Marichal (éd.), *Archéologie et sismicité historique*, Perpignan 2002, 91–105.
- 13 AD Bouches-du Rhône, C 2094, Etat détaillé des dommages à Manosque.
- 14 Christian Pfister, «Catastrophes naturelles et réseaux d'assistance en Suisse au XIX^e siècle», in Favier/Granet-Abisset (voir note 1), 166 sq.
- 15 Archives municipales de Manosque, Ba 151, Délibérations 1708–1709.
- 16 *Déclaration de ce qui s'est passé sur le Restablissement de la Religion Catholique, Apostolique, et Romaine, au pays de Bearn. Avec le discours du Tremblement de terre, et autres Prodiges qui y sont arrivez*, Paris 1618.
- 17 Quenet (voir note 3), 266 sq.
- 18 Laurent Loty, *La genèse de l'optimisme et du pessimisme (de Pierre Bayle à la Révolution française)*, Thèse, Tours 1995, 3 vol.
- 19 Emmanuel Kant, «Histoire et description des plus remarquables événements relatifs au tremblement de terre qui a secoué une grande partie de la terre à la fin de l'année 1755», traduit par Jean Paul Poirier, *Cahiers philosophiques* 78 (1999), 85–121.
- 20 Bibliothèque municipale de Rouen, Archives de l'Académie de Rouen, C 20, Dossier du concours de 1756 sur les tremblements de terre.
- 21 Archives Privées, Mémorial de Charles Lefebvre du Grosriez (1756).
- 22 Quenet, (voir note 3), 401–408.
- 23 Condorcet, «Avertissement pour le poème sur La Loi naturelle et le poème sur Le Désastre de Lisbonne (1785–1789)», in Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris 1877, IX, 433–437; Ange Goudar, *Relation historique du tremblement de terre survenu à Lisbonne le 1er novembre 1755. Précédée d'un discours politique sur les avantages que le Portugal pourrait retirer de son malheur*, La Haye 1756; Jean-Jacques Rousseau, *Lettre sur la Providence (Lettre de J.-J. Rousseau à M. de Voltaire du 18 août 1756)*, dans *Œuvres complètes*, t. 2: *Œuvres philosophiques et politiques (1753–1762)*, Paris 1971, 316–324.
- 24 Bibliothèque municipale de Rouen, fonds de l'Académie, C 18: Bertholon, *Sur un para-tremblement de terre et un para-volcan, 1779*; Pierre Bertholon, «Mémoires sur un para-tremblement de terre et un para-volcan», *Journal encyclopédique* 3 (1779), 123–132, 323–331. Voir aussi *Avvisi di Genova*, 22 et 29 mai 1779, 5 et 12 juin 1779.

ZUSAMMENFASSUNG

DIE ERDBEBEN IN FRANKREICH IM 17. UND 18. JAHRHUNDERT. EINE SOZIALGESCHICHTE DES RISIKOS

Dieser Beitrag über die Erdbeben in Frankreich des 17. und 18. Jahrhunderts beschäftigt sich mit den sozialen und materiellen Folgen einer ungewissen Gefahr, den Reaktionen und Darstellungen der Zeitgenossen, den Bewältigungsversuchen von Staat und Kirche sowie dem damaligen Wissen und dem Verständnis dieser Phänomene. Die Naturkatastrophe wird unter ihren zwei Aspekten behandelt: als natürliche Gefahr und als soziales Ereignis. Beide schliessen sich nicht aus, ist doch die Naturkatastrophe eine historische und soziale Tatsache, die nur im Kontext der Verwundbarkeit sozialer Gruppen begreifbar ist. Von HistorikerInnen weit gehend unbeachtet sind in Frankreich die historischen Erdbeben im Rahmen eines nuklearen Forschungsprogramms rekonstruiert worden, freilich auf heutige Sicherheitsbedürfnisse zugeschnitten. Die in der Datenbank *SISFRANCE* enthaltene breite Dokumentation belegt für Frankreich zwar eine mässige Erdbebenwahrscheinlichkeit, jedoch ein grosses Schadensrisiko, das von langen Wiederholungsperioden und einer komplexen Geografie geprägt ist. Angesichts der Gefahr lokaler starker Schäden sind die Menschen der Vergangenheit nicht inaktiv geblieben; auch wenn sie nicht notwendigerweise einen Diskurs über Katastrophen produziert hatten. Der frühmoderne Staat war zunächst nur am Rande involviert, wenngleich er immer häufiger in die Verpflichtung genommen wurde. Die Entdeckung des Erdbebenrisikos fällt in die 1740er-Jahre, als Erdbeben zum Gegenstand von Kommentaren und Debatten wurden. Vorangetrieben wurde dieser soziale Verstärkungsprozess von wissenschaftlichen Untersuchungen über die Verteilung der Erdstösse, philosophischen Erörterungen über das Böse und die Vorsehung, einer beschleunigten Nachrichtenübermittlung und einer gewandelten Wahrnehmung von Raum und Zeit. Die intensive Beschäftigung mit dem Beben der Erde zeigt, dass Katastrophen eine wichtige Rolle für das Raisonement der Aufklärung über Glück, Ungewissheit und Geselligkeit spielen und dass Erdbeben sehr wohl eine französische Besorgnis sind.

(Übersetzung: Urs Germann)